



République du Niger

*Ambassade Auprès du Royaume de Belgique
Du Royaume des Pays-Bas
Du Grand-Duché de Luxembourg*

Bruxelles, le

*Mission de la République du Niger
auprès de l'Union Européenne*

COMMUNIQUE DE L'AMBASSADE DU NIGER A BRUXELLES

L'Ambassadeur du Niger à Bruxelles a l'honneur de vous informer du lancement officiel de l'opération de recensement administratif des ressortissants nigériens en Belgique le **20 mai 2014 à partir de 10h30 dans les locaux de l'Ambassade sis au 78, Avenue Franklin Roosevelt -1050 Bruxelles.**
Tram ligne n° 25 et 94 arrêt Solbosch .

L'opération d'enregistrement sera couplée avec la délivrance de la **carte consulaire à tout nigérien résidant en Belgique âgé de 16 ans révolus.**

A ce titre, les nigériens résidant en Belgique doivent se présenter personnellement à l'Ambassade munis des pièces suivantes :

- Le formulaire dûment rempli,
- Une pièce d'identité : passeport, carte d'identité ou permis de conduire, carte professionnelle, carte d'étudiant (accompagné d'un certificat de nationalité ou d'un extrait d'acte de naissance).
- Une pièce ou attestation prouvant la résidence en Belgique (carte de séjour, bail à loyer, facture Belgacom, Electrabel...)
- Deux (02) photos d'identité (fond blanc)
- Dix (10) euros de frais d'enregistrement (pour la carte consulaire).

L'enregistrement de tous les compatriotes est attendu et recommandé.

Avec mes fraternelles salutations.



AKU
Adani ILLO